

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	19 (1931)
Heft:	359
Artikel:	Assemblée générale de la Société d'utilité publique des femmes suisses à Neuchâtel
Autor:	S.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260327

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiers ce changement de nom quand elle se marie, mais, à l'occasion d'un divorce, il peut lui paraître dur d'être obligée de reprendre son nom de fille, surtout de ne plus porter le même nom que ses enfants, ce nom sous lequel ses amis l'ont connue pendant des années. Que de regards méprisants ne rencontre-t-elle pas alors, que d'affronts elle doit subir! N'est-il pas humiliant pour elle d'être obligée de solliciter auprès du Conseil d'Etat l'autorisation de continuer à porter le nom de ses enfants?

Il y a encore tant de droits à revendiquer pour la femme. Un jour, nous les obtiendrons; aidons-nous mutuellement, soutenons nos sœurs toutes les fois que nous le pouvons. Que la Solidarité soit notre mot d'ordre, mais n'oublions pas que l'arme qui nous frayera le chemin en nous faisant respecter par les hommes, c'est la vérité et la franchise. Voilà la seule route qui nous conduira au but.

Martha PFEIFFER-SURBER.
(Retardé, faute de place.)

L'Open Door et la dernière Conférence du Travail.

Genève, le 30 juin 1931.

Madame la Rédactrice.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai lu dans le *Mouvement Féministe* du 27 juin dernier le compte-rendu si documenté qu'a fait pour votre journal Mme Dora Schmidt des travaux de la XV^e Conférence Internationale du Travail. Mais j'ai un peu regretté — et c'est à ce sujet que je prends la liberté de vous écrire — que Mme Schmidt ait complètement passé sous silence les démarches et réunions de l'*Open Door* qui ont eu lieu à ce moment. Il me semble en effet que les lectrices d'un journal comme le vôtre doivent être renseignées sur ces manifestations et leurs résultats.

Ne croyez pas cependant que je formule ce regret en qualité de membre de l'*Open Door*. Je n'appartiens pas en effet à cette organisation dont je désapprouve complètement les méthodes trop souvent maladroites et agressives, et qui porte ainsi un grand tort non seulement aux principes qu'elle défend, et qui sur certains points sont justes, mais encore au féminisme en général. Peut-être avez-vous lu à ce sujet, dans le No du 27 juin de la *Française*, l'opinion d'une correspondante de ce journal, que j'ai tout lieu de croire bien informée, et qui attribue sans hésiter l'atmosphère antiféministe dans laquelle se déroula la Conférence à l'influence directe de cette campagne excessive. « Les membres de l'*Open Door* sont en train de cultiver des sentiments antiféministes dans l'Organisation internationale du Travail », écrit-elle, et vous verrez qu'elles vont y faire refleurir de vieux germes, qui durent longtemps dans les cours masculins et qui revivent intactes pour peu qu'on leur donne l'occasion de se manifester ». Je crains aussi pour mon compte que des groupements féministes mieux informés, et voyant les choses avec plus de bon sens et de raison, n'aient à souffrir de la confusion qui, fatidiquement, s'établit entre ces diverses organisations, parce que les hommes ne se donnent pas la peine de réfléchir et les englobent toutes sous une définition commune. Et il est certain que le meeting tenu à Genève par l'*Open Door* n'a pas été fait pour relever l'opinion que l'on peut porter sur ce groupement. C'était franchement faible, aussi bien au point de vue de la pauvreté des arguments apportés qu'à celui de la participation: on se rendait nettement compte que le public était très peu sympathique à des thèses si mal défendues, et tous les applaudissements portaient seulement de l'estraide où siégeait le Comité directeur. C'est pourquoi je crois que l'on commet une erreur en s'imaginant que l'*Open Door* représente un mouvement puissant d'opposition: c'est une petite, très petite minorité de théoriciennes qui n'ont derrière elles que très peu de groupements de travailleuses, même dans les pays scandinaves, pourtant favorables à ce mouvement: le démenti que la déléguée danoise, Mme Ragna Schou, vint donner le soir du meeting sur ce point aux affirmations d'une des oratrices est certainement significatif.

Ces critiques formulées, je me sens d'autant plus libre pour exprimer ici d'autre part tout mon regret, qui a été celui de beaucoup de femmes, je le sais, de ce que la Commission de la Conférence chargée d'examiner la question de la révision de la Convention sur le travail de nuit ait refusé — et même unanimement refusé — de recevoir une délégation de l'*Open Door*. On a craint les précédents, on a dit — et cela était malheureusement trop vrai — que ces déléguées n'étaient pas des experts, on a invoqué l'argument commode toujours employé au B. I. T. que, vu la composition de la Conférence (délégations gouvernementales, patronales ouvrières), toutes les opinions y sont représentées. Les opinions des ouvrières, certainement, mais celles des ouvrières? Celles-ci ont-elles été toujours consultées par ceux qui se sont faits leur porte-parole à la Conférence? Je voudrais bien recevoir une réponse à cette question. D'autre part, on me dira que l'*Open Door* étant composé en majeure partie d'intellectuelles, sa voix

ne représente en aucune façon celle des ouvrières intéressées, et cela est parfaitement vrai. Mais il aurait été plus large, plus généraux, plus politique sans doute aussi de la part de la Commission, d'accorder l'audience demandée, ce qui lui aurait donné le beau rôle, alors que, au contraire, elle mérite le blâme qui a été formulé sur son compte d'avoir étouffé des voix.

Quant au refus de révision de la Convention, aux motifs très justes de regret qu'enonce Mme Schmidt dans son article, mais qui sont de portée générale, beaucoup de femmes joignent l'expression de regrets féministes. J'ai partagé leur point de vue au début, mais je suis venue en y réfléchissant à me demander si, dans l'intérêt même des idées féministes, ce refus n'était après tout pas heureux? En effet, les amendements proposés étaient si peu de chose, notamment celui concernant les dérogations pour les femmes occupant des postes supérieurs, la porte ainsi ouverte était si petite — une simple fente — qu'il me paraît préférable que chaque pays puisse interpréter plutôt le terme de « femme » comme bon lui semblera. Ce serait alors l'affaire des Sociétés féminines de chaque pays de déterminer pour que cette interprétation soit aussi favorable que possible aux femmes ayant des fonctions supérieures. Malheureusement, on me dit que cela est impossible en Angleterre, où une décision de tribunal n'a pas restreint cette interprétation aux seules ouvrières.

R.-D. J.

Assemblée générale de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses à Neuchâtel

C'est les 6 et 7 juin que s'est réuni cette Assemblée dans la grande salle des Conférences de Neuchâtel, et sous la présidence de Mme Trussel (Berne). Les affaires administratives courantes: rapport annuel, rapport financier, propositions de révision des statuts, ne soulevèrent aucune discussion. On apprit avec intérêt que l'Ecole ménagère de Lenzburg et l'Ecole de jardinage de Niederlenz marchaient bien, que l'Ecole suisse de gardes-malades de Zurich, à laquelle est adjointe un hôpital féminin, avait le projet de s'agrandir et de se réorganiser, et que la remise de diplômes aux domestiques s'est effectuée pour la première fois dans le Tessin. En fin de séance, Mme Zgraggen (Nidwald) prononça un appel charpenté à l'aide pour l'hiver 1931 de la Société d'Utilité publique aux populations alpestres, et tout spécialement à celles de la Suisse centrale, du Val Blenio et du Valais. Cet appel fut entendu, et il a été décidé que la Section d'Hergiswil de la Société fonctionnera, sous la direction de Mme Zgraggen, comme Centrale pour cette activité.

Le soir, un banquet dans la Rotonde du Jardin anglais permit à de charmantes Neuchâteloises de manifester leurs talents divers dans des productions artistiques, et le flot habituel de l'éloquence officielle ne fit naturellement pas défaut!

Au cours de la séance du dimanche, on entendit des rapports sur la lutte contre la tuberculose, sur la protection des femmes et des enfants, et en relations avec cette dernière question, sur le développement des tribunaux d'enfants, qui, précisément les dispositions du nouveau Code pénal, ont été déjà introduits dans plusieurs cantons, et auxquels la collaboration des femmes est indispensable. D'autres rapports traitèrent encore du placement gratuit des enfants, et du fonctionnement du Fonds des dits, qui, grâce à un don de 2000 fr., a pu venir en aide à deux jeunes fiancées. D'autres manifestations, soit de ses Sections comme telle, soit de ses Sections, prouvent comment son action est populaire dans le pays. Les subventions habituelles de la Caisse centrale à diverses écoles, etc., atteignant un total de 5.600 francs, ont été votées par l'Assemblée.

L'après-midi, les participantes se partagèrent entre plusieurs programmes également agréables: course à Chaumont, promenade sur le lac, et visite au Musée des Beaux-Arts. L'heure du thé les rassembla toutes encore une fois dans le beau restaurant antialcoolique, où les avaient amicalement invitées les Neuchâteloises, et où se termineront fort agréablement ces assises riches en suggestions intéressantes.

(D'après le *Schweiz. Frauenblatt*). J. M.



Nouvelles des Sections: Vaud.

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a tenu, le 20 juin, au Cercle de Beau-Séjour, à Lausanne, sous la présidence de Mme Lucy Du-

toit, son assemblée annuelle de délégués, à laquelle les sections d'Aigle, Leysin, Lausanne, Morges, Montreux, Nyon, Vallorbe, Vevey, étaient représentées, ainsi que les Amies de la Jeune Fille, la Fédération vaudoise des Unions de Femmes, la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, et le Lyceum.

L'escargot à la marche lente reste le symbole du suffrage en Suisse, a dit Mme Dutoit dans son rapport; cette lenteur ne saurait être reprochée aux féministes, mais bien au législateur peu pressé; le récent débat intervenu au Conseil national a bien montré que la pétition dormira longtemps encore dans les cartons fédéraux. Les féministes s'intéressent vivement à la réforme de l'assistance publique dans le canton de Vaud et aux tribunaux d'enfants introduits par le nouveau Code pénal. Les femmes tentent de se rendre utiles dans les Commissions officielles, mais il faut bien constater que leur bonne volonté est sans effet, car tant qu'elles ne sont pas électrices, leur concours est méprisé. Elles prennent place à côté des mineurs, des faillis, des interdits, des condamnés de droit commun. Et le programme politique élaboré par l'Association suisse pour le Suffrage féminin ne pourra être mis en pratique qu'avec le droit de vote. MM. Maurice Muret, M. Veillard, Ernest Bovet, secrétaire de l'Association suisse pour la Société des Nations, Mme Vallé-Génain, présidente de la Fédération des Sociétés suffragistes du Sud-Est de la France (Macon), ont porté un peu partout dans le canton, en Valais et à Fribourg, la bonne parole suffragiste. Le film « Le Banc des Mineurs » sera projeté cet hiver; il a remporté un vif succès à Leysin. Au comité central, Mme Jomini (Nyon) a été remplacée par Mme Piquet, Mme Jacques Morax-Monay (Morges), par Mme F. Forel; Mme Kammacher, dentiste à Clarens, y est entrée comme présidente de la Section de Montreux.

Après un récit enthousiaste de M. A. Truan (Vevey), sur l'assemblée de Baden de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, on entendit les rapports de plusieurs groupes. Mme Jailliet-Combe, présidente de la section de Vallorbe, a rappelé le travail de la pétition, la création du groupe d'Orbe, qui vitore; les suffragistes du Jura sont un peu découragés de constater que le mouvement n'avance pas, parce que le législateur ne veut rien entendre, et que la pétition dort à Berne de son bon sommeil. Les suffragistes de Vevey, par l'organe de Mme Descombes, ont exprimé leur satisfaction d'avoir une femme dans la Commission scolaire, Mme Reynold, et d'avoir fait élire six prud'hommes au printemps de 1930. La section d'Aigle a vu ses membres diminuer par le fait de la création du groupe de Leysin; elle a été très éprouvée par le départ pour Berne de son active présidente, Mme H. Zwahlen. Elle a organisé un cours d'instruction civique qui a remporté un vif succès; car, a dit Mme Tille, bien des électeurs ont fait la remarque que eux ne faisaient rien pour compléter l'instruction civique des citoyens, alors que les femmes se préparaient sérieusement.

Le Dr. Muret attira ensuite l'attention des suffragistes sur le mouvement contre la guerre chimique par les gaz, puis Mme Ermolaeff, docteur en droit (Berne), a présenté une charmante causerie sur le sujet de son travail de docteur: *La femme dans la féodalité française*. Mme Ermolaeff n'a pas eu de peine à montrer que le Moyen âge, cette époque soi-disant barbare, avait été fort favorable à la femme, traitée en égale de l'homme, dans la noblesse tout au moins; considérée comme un sujet de droit, elle était libre de gérer ses biens, d'épouser qui lui semblait, de divorcer même sous le couvert d'annulation de mariage, d'être tutrice; elle guerroierait, bataillerait, votait à la commune, jusqu'au moment où la Déclaration des Droits de l'homme et la Révolution française instaurerent l'paritocratie du sexe, le privilège de la masculinité.

L'exposé de Mme Ermolaeff, spirituel, amusant, fourmillant de piquants parallèles entre notre époque et la féodalité, montra que sous le soleil il n'y a rien de nouveau, que les plaintes de nos censeurs étaient déjà celles des moralistes du moyen âge, que les féministes, loin d'être des révolutionnaires, sont des réactionnaires.

S. B.

A travers les Sociétés

„Frauenzentralen“ et Unions des Femmes.

C'est à Zurich que s'est tenu dernièrement leur Assemblée annuelle. Les déléguées eurent ainsi l'occasion d'admirer la jolie maison propriété de la *Frauenzentrale* de cette ville: bu-

reaux clairs meublés avec goût, classeurs et fichier modernes, documents innombrables concernant les questions d'intérêt féminin et rendant service chaque jour à un nombreux public, salle de réunions vaste et aérée; aux étages supérieurs l'Ecole d'études sociales dont les tables assorties à l'eau verte qui court sous les fenêtres donnent envie de redevenir jeune et de recommencer à étudier. Comme il doit faire bon être chez soi, dans ces locaux organisés en vue du travail et comme celui-ci doit être porté, dans ces conditions, à son maximum de qualité et de quantité! Quand donc les femmes de Genève (siège de plusieurs sociétés nationales et internationales féminines) pourront-elles et voudront-elles s'unir pour créer un vrai centre féminin pouvant rendre autant de services que celui de leurs sœurs suisses-allemandes?

Les rapports présentés par les Unions et *Frauenzentralen* furent comme chaque année très suggestifs: Bâle est heureux de pouvoir loger dans sa Maison de la Femme un grand nombre d'isolées; St-Gall constate toujours plus l'utilité de l'enseignement ménager donné dans les maisons de vacances pour jeunes filles sortant de prisons. Berne fait son possible pour venir en aide aux chômeuses de la soie du Jura Berne, Zurich envoie chaque année 400 mères fatiguées en vacances. Appenzell se lance dans la confection de pantalons de garçons (travail à domicile), etc., etc. Il faudrait des pages pour décrire le travail de chaque Centrale et de chaque Union.

L'après-midi fut employée à l'étude de cette question: *La crise économique et les femmes*, présentée avec compétence par Fr. Dr. Bäninger de Berne, puis d'autres, telles que le cinéma et la censure, les bibliothèques, etc., si bien que lorsqu'on se sépara, chacune emporta le souvenir reconnaissant d'une réception accueillante et la certitude de l'utilité de ces prises de contact entre travailleuses de divers cantons, qui font jaillir beaucoup d'idées et élaborer nombre de projets.

R. B.

A l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes.
(Genève).

Le lundi 29 juin ont été décernés trois diplômes à des élèves de l'Ecole ayant fait les stages nécessaires et les travaux importants qui sont exigés d'elles pour leur permettre d'obtenir cette sanction.

Mme Dora Walther a étudié à Berne, où le dernier de ses stages l'a retenue trois mois à l'Office des tutelles, la situation des enfants illégitimes dans le canton de Berne, et, avec les données que lui a fournies cette enquête, elle a sous la direction de Mme Wagner-Beck, préparé un travail détaillé sur la question.

Sous la direction de M. de Maday, Mme Marie Borle, s'est attachée à approfondir un autre problème concernant l'enfance: le travail des enfants dans l'agriculture. Son enquête, qui porte sur le district d'Aubonne, donne d'intéressantes statistiques et des observations dont on pourrait tirer profit, non pas en supprimant le travail des enfants dans l'agriculture — ce qui semble impossible — mais en le rationalisant.

Après la campagne, la ville. La dernière des trois études présentées, inspirée par les Églises de Genève, considère avant tout l'intérêt des petites commissions, qui font des cours en plus de leurs tâches d'écoliers. Cette étude sur *Le travail salarié des enfants en âge scolaire obligatoire* renferme des aperçus et des suggestions qui pourraient améliorer la situation de cette catégorie de petits travailleurs. M. de Maday, qui a dirigé ce travail également, voudrait qu'il en fût ainsi. Il rappelle, à ce propos qu'en 1928, Mme Thury, élève aussi de l'Ecole d'Etudes sociales, fournit au corps législatif, par son travail de diplôme, matière à une loi.

M. L. P.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 13 à samedi 18 juillet:
MORAT: Hôtel de Ville. Cours de Vacances de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

Vendredi 17 juillet:
GENÈVE: Radio-Romand, 17 h. 15 à 17 h. 30: Causerie par T. S. F. par Mme Emilie Gioud.

Massage médical, piqûres, ventouses

Mme KARCEVSKY, diplômée
11, rue Emile Yung, GENÈVE — Tel. 41.763

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

Le BON-SECOURS
16, Chemin Lacombe - GENÈVE - Téléphone 52.622
ÉCOLE D'INFIRMIÈRES fondée en 1905, par la Doctoresse Champendal

Admissions le 1^{er} de chaque mois - Diplôme de l'Ecole au bout de 18 mois - Cours théoriques et stages pratiques

Pour renseignements et inscriptions s'adresser à Mme MENNI, 16, chemin Lacombe.

Bureau de Placement du Bon-Secours
18, Chemin Lacombe - Téléph. 40.172
Ouvert de 14 à 18 heures